



Procès-verbal n° 20-2024 Séance du 7 octobre 2024

19h30, à la salle du Conseil Communal à Apples, sous la présidence de Mme Laurence Micheli, Présidente du Conseil Communal de Hautemorges.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024
3. Adoption de l'Ordre du Jour
4. Assermentation
5. Préavis de la Municipalité et rapports des Commissions :
 - Préavis n° 12-2024 – Demande d'approbation de la convention d'Entente intercommunale entre Hautemorges et Montricher pour l'alimentation en eau potable et la défense incendie
 - Préavis n° 13-2024 – Demande d'un crédit de CHF 200'000.00 pour l'étude de la mise en œuvre des mesures C4a, C5a, C13b à C13i du Plan Directeur de Distribution d'eau (PDDE)
 - Préavis n° 14-2024 – Arrêté d'imposition pour l'année 2025
6. Communications du Bureau du Conseil Communal
7. Organisation de la législature 2026-2031
8. Communications municipales
9. Informations sur les associations intercommunales (AJERCO – ASIABE – ERM – AVM – STEP)
10. Propositions individuelles et divers
11. Clôture

1. Appel

69 Conseillers-ères ont été régulièrement convoqués-es.

51 sont présents-es

18 sont absents-es

dont

18 Conseillers-ères excusés-es :

Mme Tania Aeschlimann, M. Giorgio Anastopoulos, M. Benoît Berger, M. Etienne Bourcoud, M. Jean-Luc Bovey, M. Philippe Buri, M. Jacky Bussy, M. Yann Caloz, M. Vincent Crottaz, M. Romain Di Natale, M. Ralf Dislich, M. Nicolas Dumauthioz, M. Etienne Fuchs, M. François Jobin, Mme Nathalie Leitos, M. Sylvain Pittet, M. Philippe Schneiter, M. Jean-Philippe Tardy

Conseillers-ères non excusés-es :

Néant

Le quorum de 36 étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Mme la Présidente déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les délibérations du Conseil.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Madame la Présidente procède à l'énumération du PV page par page :

Aucune demande de modification n'étant requise, le PV est soumis au vote :

Le procès-verbal est accepté tel que modifié

Pour **50**

Contre **00**

Abstention(s) **01**

3. Adoption de l'Ordre du jour

Mme la Présidente propose une modification de l'Ordre du Jour :

L'Ordre du Jour est complété comme suit :

6bis Elections complémentaires à la Commission de Gestion et à la Commission de Recours.

L'Ordre du Jour avec modification est soumis au vote :

L'Ordre du Jour modifié est accepté

Pour **50**

Contre **00**

Abstention(s) **01**

4. Assermentation

En remplacement de Mme Marie Burkhalter (Apples) démissionnaire, M. Fabien Huttin (Apples) est présenté à l'assemblée en qualité de "viennent-ensuite". Il est assermenté et admis au sein du Conseil Communal de Hautemorges par acclamation.

5. Préavis de la Municipalité et rapports des Commissions :

- **Préavis n° 12-2024 – Demande d'approbation de la convention d'Entente intercommunale entre Hautemorges et Montricher pour l'alimentation en eau potable et la défense incendie**

Conclusions du préavis :

1. *D'approuver la convention d'Entente intercommunale entre les communes de Hautemorges et Montricher pour l'alimentation en eau potable et la défense incendie ainsi que les annexes 1,2 et 3.*
2. *D'autoriser la Municipalité à signer ladite convention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.*

Commission des Finances :

Mme Anick Delay, rapporteuse, donne lecture des conclusions du rapport unanime, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions du préavis de la Municipalité.

Commission ad hoc (Eau potable) :

M. Dominique Kohli, rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport unanime, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions du préavis de la Municipalité.

Madame la Présidente ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et l'objet soumis au vote.

Le préavis n° 12-2024 tel que présenté est accepté

Pour **50**

Contre **00**

Abstention(s) **01**

- **Préavis n° 13-2024 – Demande d'un crédit de CHF 200'000.00 pour l'étude de la mise en œuvre des mesures C4a, C5a, C13b à C13i du Plan Directeur de Distribution d'eau (PDDE)**

Conclusions du préavis :

- *D'approuver l'étude pour la mise en œuvre des mesures C4a, C5a et C13b à C13i du plan de directeur de distribution de l'eau de Hautemorges;*
- *D'accorder un crédit de CHF 200'000 TTC pour l'étude de la mise en œuvre des mesures C4a, C5a et C13b à C13i du plan de directeur de distribution de l'eau de Hautemorges ;*
- *De financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions.*

Commission des Finances :

M. Nicolas Walker, rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport unanime, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions du préavis de la Municipalité.

Commission ad hoc (Epurations des eaux) :

M. Erwin Hofstetter, rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport unanime, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions du préavis de la Municipalité.

Madame la Présidente ouvre la discussion :

M. Jean-François Blanc demande pourquoi avoir choisi le site de Montachard plutôt que du Signal, plus proche du village et engendrant moins de fouilles. Il souhaite en outre connaître le nom du propriétaire des terrains sur lesquels sont situés ces ouvrages.

M. Serge Gambarasi, Municipal, détaille que Montachard se trouve environ 5 mètres plus haut que le Signal, et à égale altitude que le réservoir d'Apples. L'idée finale est de les mettre au même niveau afin d'éviter l'installation d'outils de pompage. D'autre part, le Plan Directeur prévoit cette mesure et l'étude, en cas de validation du préavis, le confirmera. Les propriétaires sont M. Jean-Claude Pittet pour Montachard et M. Luc Pittet pour le Signal.

M. Patrice Copin attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le renforcement de la sécurité d'approvisionnement doit suggérer à chaque élu le devoir de consommer cette ressource de manière responsable, de soutenir les moyens nécessaires à faire diminuer la consommation et de renforcer la sensibilisation de la population aux enjeux du développement durable.

Sans autre intervention, la discussion est close et l'objet soumis au vote.

Le préavis n° 13-2024 tel que présenté est accepté

Pour **50**

Contre **00**

Abstention(s) **01**

- **Préavis n° 14-2024 – Arrêté d'imposition pour l'année 2025**

Conclusions du préavis :

- *D'abaisser le taux d'imposition de l'année 2025 pour les personnes physiques et morales de 3 pts pour atteindre 68.0 points;*
- *d'adopter l'arrêté d'imposition 2025 tel que présenté en annexe.*

Commission des Finances :

M. Pascal Stump, rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport unanime, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions du préavis de la Municipalité.

M. Aurel Matthey, Municipal, précise qu'au 31 août 2024, le montant des revenus est conforme aux prévisions. D'autre part, le Budget 2025, en phase d'élaboration finale, présente un résultat déficitaire de CHF 570'000.00 et une marge d'autofinancement négative de CHF 174'000.00.

Madame la Présidente ouvre la discussion :

Au-delà de la bonne nouvelle, M. Guy Decollogny s'interroge sur les conséquences, à plus long terme, d'une diminution de 3 points d'un coup. Compte tenu de l'évolution des coûts, ne serait-il pas préférable de faire preuve de prudence, d'éviter le risque de créer un phénomène de "yoyo" et de transmettre un signal trompeur à la population.

M. Aurel Matthey, Municipal, rappelle que grâce aux bons résultats obtenus en 2022 et 2023, la commune dispose de réserves suffisantes pour compenser une année sans revenus d'impôts extraordinaires. La commune n'ayant pas pour vocation de thésauriser des capitaux, cette situation doit profiter aux contribuables. Le taux d'imposition annuel est fait pour être adapté annuellement et le risque d'une demande d'augmentation dans un futur proche n'est pas indubitable. Enfin, la Municipalité informera le CC dans quelle mesure le taux d'imposition pourrait être impacter lors du financement de projets spéciaux.

En réponse à la question de M. Jean-François Blanc, M. Aurel Matthey, Municipal, précise que la somme de CHF 738'000.00 correspond au coût supplémentaire dû par la commune dans le cadre de la nouvelle péréquation. Faisant partie du 25 % des communes perdantes, il rappelle que Hautemorges n'a pas soutenu cette réforme.

Sans autre intervention, la discussion est close et l'objet soumis au vote.

Le préavis n° 14-2024 tel que présenté est accepté

Pour **48**

Contre **02**

Abstention(s) **01**

6. Communications du Bureau du Conseil Communal

Mme Laurence Micheli, Présidente, relaye l'information selon laquelle le format des enveloppes de vote sera légèrement agrandi. Cette modification simplifiera la tâche du Bureau électoral.

Elle réitère ses remerciements à l'attention du groupe d'organisation de la sortie du CC.

La prochaine séance du CC est agendée pour le lundi 16 décembre 2024.

6bis Elections complémentaires à la Commission de Gestion et à la Commission de Recours

Commission de Gestion

M. Patrice Copin a fait préalablement part de sa candidature.

Aucune autre proposition n'étant faite, et le nombre de candidat étant égal au siège à repourvoir, l'assemblée procède à une élection tacite :

Est élu à la Commission de Gestion

M. Patrice Copin

Commission de Recours

Sur proposition, Mme Ghislaine Zürcher confirme sa candidature.

Aucune autre proposition n'étant faite, et le nombre de candidat étant égal au siège à repourvoir, l'assemblée procède à une élection tacite :

Est élue à la Commission de Recours

Mme Ghislaine Zürcher

7. Organisation de la législature 2026-2031

Mme Laurence Micheli, Présidente, introduit le sujet préparé et présenté par M. Cédric Jotterand, 1^{er} Vice-Président.

La présentation est jointe au présent PV.

En relation avec la charge de travail, Mme Sandra Petit souhaite connaître le point de vue de la Municipalité face à une réduction de son effectif de 7 à 5 membres.

Mme Christine Gilliéron, Syndique, confirme qu'à une "écrasante" majorité, la Municipalité est favorable à un collège de 5 Municipaux. La plupart des grands chantiers étant achevés, la charge de travail devrait être supportable.

Dans l'hypothèse d'une réduction du collège municipal, Mme Francine Jeanprêtre demande s'il ne serait pas opportun d'engager du personnel communal supplémentaire.

Mme Christine Gilliéron, Syndique, répond négativement dans la mesure où, d'une part, les membres de la Municipalité ne sont pas sur le terrain, et d'autre part, les préavis sont, en règle générale, rédigés par le Service Technique, la Bourse ou le Service concerné par l'objet. Le rôle de la Municipalité consiste à fixer les lignes directrices et à contrôler la qualité du document terminé.

M. Jacques Brera regrette le manque d'implication de certains Conseillers dans cette démarche consultative. En revanche, il apprécie la franchise de la Municipalité et encourage cette voie, convaincu qu'un nombre de personnes trop important peut agir comme un frein à la prise de certaines décisions. L'auto-évaluation et la prise de conscience de la Municipalité concernant un fonctionnement à effectif réduit doivent être entendues par le CC. L'engagement de ressources supplémentaires devra être évalué en temps voulu par la nouvelle Municipalité.

Mme Laurence Micheli, présidente, rappelle l'art. 1^{er} du Règlement du CC, lequel dispose que le CC peut modifier le nombre de ses membres au plus tard le 30 juin de l'année précédant le renouvellement intégral des autorités communales.

8. Communications municipales

• Mme la Syndique Christine Gilliéron

Initiative contre le projet de gestion des déchets

En réponse à la décision de la Municipalité d'invalider l'initiative "Pour un système de déchetterie fonctionnel durable et économique pour tous", le Comité d'initiative a déposé un recours auprès de la Cour Constitutionnelle du Tribunal Cantonal.

Question de M. Jean-François Blanc - Places de stationnement au chemin des Ecoliers à Pampigny

En réponse à M. Jean-François Blanc ayant demandé lors de la précédente séance du CC que les places de stationnements situées au chemin des Ecoliers à Pampigny soient réservées au corps enseignant, qu'une signalisation adéquate soit installée et qu'un système de macarons soit mis en place, la Municipalité répond comme suit : le stationnement dans cette zone sera limité à 10h00, libre de 20h00 à 6h00, ainsi que les dimanches et jours fériés. Une information sera détaillée dans un prochain Bulletin d'information. Enfin, dans le but de préserver les acquis des habitants ou travailleurs, la Municipalité renonce à imposer des macarons. En cas d'abus, la situation pourrait être revue.

MBC

Une séance d'information sur les travaux de mise en conformité LHand de la gare d'Apples aura lieu le 5 novembre prochain à Apples (Salle du Conseil).

L'inauguration de la ligne 740 (ex-728) aura lieu le lundi 16 décembre prochain à la Gare de Pampigny/Sévery. À cette occasion, la ligne 740 sera gratuite pendant une semaine.

Personnel administratif

Mme Amandine Gut a été engagée dès le 1^{er} octobre 2024 en qualité de collaboratrice au Contrôle des habitants, en remplacement de Mme Françoise Genoud qui a pris une retraite anticipée.

Postulat "Aménagement de la Place de la Gare de Pampigny/Sévery"

Les mesures entreprises en réponse au postulat du 24 juin 2024 sont présentées à l'aide d'un support joint au présent PV.

- **M. le Municipal Aurel Matthey**

Aucune communication.

- **M. le Municipal François Delay**

ARASMAC

Une séance du Conseil s'est tenue le 26 septembre, lors de laquelle plusieurs places d'accueil supplémentaires ont été octroyées et le budget adopté. L'étude de gouvernance a été présentée. Il en ressort que 13 communes ont indiqué vouloir rester à l'AJEMA. Montricher, toujours sous AJERCO, mais faisant partie de l'ASIABE, a également été conviée à cette séance. Le départ de Morges étant prévu pour le 1^{er} janvier 2026, des solutions doivent être trouvées rapidement, raison pour laquelle une nouvelle séance est prévue dans le courant de la semaine.

Manifestations

RoadMovie : la manifestation, destinée à faire la promotion du cinéma, se déroulera en journée pour les élèves du site de Chaniaz, et en soirée pour la population avec soupe à la courge. Des bénévoles sont encore recherchés.

- **M. le Municipal Serge Gambarasi**

M. le Municipal adresse ses remerciements à l'assemblée pour l'acceptation des préavis.

Aucune autre communication.

- **M. le Municipal Claude Dumauthioz**

PACOM

Pampigny : le dépôt d'un préavis initialement prévu pour le Conseil de décembre 2024 est reporté à début 2025.

Apples : dès le 25 octobre sera publiée une enquête relative à la modification partielle du Plan d'affectation communal pour les parcelles RF n° 776 et 1081, soit des parcelles propriété de la Fondation Baud. Dans ce projet, quelques m² du Domaine Public vont être cédés.

- **M. le Municipal Fabrice Marendaz**

Salle du CC - Système de ventilation

Plusieurs membres du CC ont souligné le fait que siéger pendant plusieurs heures dans un local non ventilé ne respectait pas la législation en vigueur. Tel étant effectivement le cas, la Municipalité a décidé d'activer la ventilation pendant 15 minutes, toutes les 30 minutes de séance. Des spécialistes seront appelés afin de trouver une solution et d'améliorer le confort de la salle.

Questions de Mme Caroline Nazroo - Jardins du Château de Pampigny

Aux diverses questions posées par Mme Caroline Nazroo lors de la précédente séance du CC, M. le Municipal énumère les éléments suivants : le jardin ne fait pas partie du Domaine Public communal (DP) mais de la propriété privée communale. Cet espace est toujours accessible au public. Le jardin est mis à disposition aux P'tis Bricolos. La commune a financé la pose de la clôture. Il est enfin précisé que la Municipalité soutient le maintien de ces espaces de détente, considérés comme d'utilité publique.

Cuisine scolaire du Jura

Le chantier est terminé et les cuisines sont à nouveau disponibles pour les écoles et dès la fin du mois pour les sociétés locales.

Chauffage de l'église d'Apples

Après diverses relances et 4 mois d'attente, le bureau mandaté a annoncé, par e-mail de ce jour, que son collaborateur M. Borin était sur le point de quitter le bureau et qu'ils n'avaient "*pas le temps de s'en occuper*". De nouvelles informations seront communiquées ultérieurement.

- **M. le Municipal Claude-Alain Cavigioli**

Aucune communication.

9. Informations sur les associations intercommunales (AJERCO – ASIABE – ERM – AVM – STEP)

Néant

10. Propositions individuelles et divers

En vue de la prochaine législature, M. Nicolas Hoffmann évoque le fonctionnement de nos ententes et souhaite amorcer les prémices d'une future entente "intervillage", en recrutant des gens pour former un comité, désigner des parrains et accueillir toute personne (ancienne et nouvelle) désireuse de s'investir pour sa commune. Il lance un appel afin que d'ici décembre prochain, les personnes intéressées prennent contact avec lui afin de créer cette entente fusionnée.

Mme Ruth Müller revient sur le tout-ménage présentant le nouveau concept de récolte des déchets et le juge peu clair, tant concernant les heures d'ouverture de Pampigny que concernant l'utilisation du badge. Des informations complémentaires devraient être publiées.

M. Serge Gambarasi, Municipal, confirme que, sans changement, les horaires de Pampigny sont connus, raison pour laquelle ils n'ont pas été republiés. Seuls les horaires d'Apples évoluent et le site internet donne cette information. Au sujet du libre accès pour les déchets verts de Pampigny, le système est en train d'être mis en place pour être fonctionnel au 2 décembre prochain. De plus amples informations seront données, même si le Service technique renseigne déjà régulièrement des personnes les contactant à ce sujet.

En consultant le dernier bulletin d'information traitant de la mobilité douce, M. Christian Félix a été déçu de son contenu et invite la Municipalité à être plus ambitieux dans ce domaine.

Mme Kirsten Halleux intervient :

"Lors des échanges au sein de la commission Eau Potable et, plus largement, avec d'autres collègues conseillers et conseillères, des inquiétudes émergent globalement sur la question d'une vision de Hautemorges Durable.

Depuis la présentation du Plan Directeur Mobilité le 8 mai 2023 et nos échanges sur les subventions pour le développement durable, il me semble que nous n'avons pas suffisamment avancé dans la définition d'une vision globale de la durabilité pour notre commune. Actuellement, nous n'avons pas de stratégie claire comme d'autres communes vaudoises qui ont déjà développé des plans de durabilité.

Mon ressenti à ce sujet est que le train pour participer à la construction d'une vision de la durabilité de manière active est en train de nous passer devant. Environ 80 communes vaudoises (petites, moyennes et grandes) ont déjà élaboré un PECC (Plan Énergie et Climat Communal) et ont pu profiter non seulement de l'expertise mais aussi des subventions cantonales. Des villes comme Nyon dessinent ce qu'elles considèrent comme la durabilité pour leur commune et sont en train de construire un cadre réglementaire qui sert de modèle pour l'ensemble du Canton mais qui répond avant tout à leurs propres besoins et leur propre identité. Un exemple est le règlement sur la protection des arbres. Nous pouvons adopter une attitude passive et attendre que des mesures coercitives nous tombent dessus. Nous pouvons vivre quelques années sans rien changer puis nous adapter de manière brutale à des mesures obligatoires créées sur le modèle d'une autre commune... Cette commune sera très probablement plus urbanisée et plus proche du lac. Ou alors ... nous pouvons adopter une approche active et dessiner nous-même la Hautemorges Durable qui nous représente et qui respecte l'identité de notre territoire et de notre tissu social.

Je propose que la Municipalité envisage sérieusement de démarrer un projet de durabilité. Une première étape pourrait être la création d'un groupe transversal qui regroupe toutes les commissions liées à la durabilité. Ensemble, nous pourrions définir une vision commune de la durabilité pour Hautemorges. Pour l'instant, cela reste un vœu.

Si la Municipalité n'envisage pas de démarrer un tel projet, j'apprécierais une clarification à ce sujet."

M. Claude-Alain Cavigioli précise que contrairement à ce que soutient Mme la conseillère, un PECC a été élaboré et les subventions cantonales obtenues. Toutefois, M. le Municipal reconnaît vouloir retarder la présentation de ce plan, le temps de l'agrémenter par la description d'actions concrètes.

M. Nicolas Jotterand demande si le Règlement de Police est contraignant, ou, en d'autres termes, si la Municipalité est tenue de l'appliquer, voire d'agir lors de constats d'infractions.

Mme Christine Gilliéron, Syndique, déclare que les règles sont faites pour être respectées par chacun.

Mme Caroline Nazroo souhaite savoir si M. Serge Gambarasi, Municipal, a déjà procédé au contrôle de l'installation des nouveaux containers afin de vérifier si le Plan Directeur est respecté. Plusieurs exemples nuisant à l'embellissement des villages et laissant planer le doute sur la sécurité et le bon fonctionnement des installations sont relevés. Elle souhaite savoir si un budget supplémentaire est prévu pour installer ces points de manière encadrée afin d'éviter que cette situation n'altère nos relations avec les membres de la communauté de Hautemorges.

M. Serge Gambarasi, Municipal, confirme la récente dépose des installations et rappelle que le délai prévu pour leur mise en place définitive se prolongera comme prévu au moins jusqu'à la fin du mois.

M. Jacques Brera souligne l'importance des communications municipales et qu'il ne serait pas opportun de s'en priver ou même de les limiter sous prétexte de gagner du temps. Ces échanges favorisent le maintien de liens sains et constructifs entre les autorités exécutives et législatives. Ainsi, M. le Conseiller souhaite connaître la nature des travaux entrepris à la Maison des Jeunes à Apples.

M. François Delay, Municipal, rappelle que l'information a été communiquée lors de la dernière séance, et qu'elle figure sur le PV. Il rappelle néanmoins que des problèmes de chauffage ont engendré des travaux supplémentaires d'isolation périphérique réalisés grâce à une marge sur le budget (sans préavis). Sur demande de M. Jacques Brera, M. le Municipal précise encore que, n'étant pas conforme aux normes pour des questions techniques (10 cm d'épaisseur au lieu de 20), la pose de cette isolation n'a pas fait l'objet d'une demande de subventions cantonales.

M. Felix Mann rebondit sur cette information et souhaite connaître l'estimation des travaux non prévus. En sa qualité de Président de la Commission des Finances, il juge l'argument insuffisant pour ne pas demander davantage de précisions.

M. François Delay, Municipal, répond que le coût est d'un peu plus de CHF 20'000.00.

M. Cédric Jotterand nuance et redéfinit ses propos concernant la longueur des communications municipales (voir la présentation sous point 7). Il attend plutôt que les informations soient diffusées avec plus de discernement en fonction de la durée de la séance et de l'importance de la communication.

En lien avec le recours déposé par le comité d'initiative "Pour un système de déchetterie fonctionnel durable et économique pour tous", M. Julien Favre désire connaître les conséquences possibles sur l'aboutissement du projet.

Mme Christine Gilliéron, Syndique, rappelle le processus applicable dans ces circonstances, en particulier sur le rôle de la Cour Constitutionnelle qui va statuer sur la validité de l'initiative. Si tel devait être le cas, le processus se poursuivrait par la récolte de signatures.

Compte tenu du retard pris dans ce dossier, M. Alain Lattafi demande un état de situation sur le crédit d'étude pour l'extension du collège du Champ-Carré à Pampigny.

M. François Delay explique avoir réuni la Commission sur le terrain afin de s'assurer d'une parfaite connaissance des lieux et que les enjeux soient clairement établis, notamment concernant l'intégration d'une UAPE dans le projet. La rédaction des préavis et autres cahiers des charges est en cours et ce point sera repris lors d'une séance en début 2025.

M. Basile Viquerat demande si des aménagements supplémentaires (passages piétons, limitation de vitesse) sont prévus pour la sécurité des piétons dans le village de Reverolle.

M. Claude Dumauthioz répond que rien de plus n'est prévu pour Reverolle et que la commune est dépendante des décisions du Canton.

11. Clôture

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie l'assemblée pour son travail et sa présence. La séance est levée à 21h32.

La Présidente :
Laurence Micheli

Le Secrétaire :
Laurent Mottet